

**ECRIRE EN NOIR OU EN BLEU**

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

Classe Fréquentée : \_\_\_\_\_

Personnes autorisées à venir chercher notre enfant  
(en-dehors des cas d'urgence)

Noms Prénoms	N° Téléphone

=====  
Nous soussignés \_\_\_\_\_, certifions **avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités de fonctionnement des services périscolaires.**

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des parents **(OBLIGATOIRE)**.

**✚ ATTENTION ✚**

**INFORMATIONS COMPLETE = URGENCE TRAITÉE RAPIDEMENT !**  
**POUR LA SECURITE DE VOS ENFANTS LES FICHES REMPLIES ILLISIBLEMENT SERONT REJETÉES**

**Sans retour de la fiche de secours dûment remplie dans les plus brefs délais, nous serions contraints de ne pas autoriser votre enfant à utiliser les services périscolaires.**



MAIRIE DE  
*Lavau*

Année scolaire 2022-2023

**GARDERIE**

**PÉRIODE SCOLAIRE : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI**  
(Garderie Gratuite)

**Garderie réservée exclusivement aux enfants scolarisés à Lavau dont les deux parents travaillent.**

**Garderie commune pour les enfants de maternelle et de primaire.**

🕒 ⇒ **LE MATIN** de 7 H 30 à 8 H 50.

🕒 ⇒ **LE MIDI** : seuls les enfants de Maternelle seront gardés jusqu'à 12 H 15 dans les locaux de l'école primaire.

🕒 ⇒ **L'APRÈS-MIDI** de 13 H 30 à 13 H 50.

🕒 ⇒ **LE SOIR** de 17 H 00 à 18 H 30.

**MERCREDI (Garderie Payante)**

**Garderie ouverte à tous les enfants scolarisés à Lavau.**

🕒 ⇒ **LE MATIN** de 7 H 30 à 12 H 00.

🕒 ⇒ **13 h 30 à 18 H 30**.

**VACANCES SCOLAIRES (Garderie Payante)**

**La garderie, ouverte à tous les enfants des écoles scolarisés à Lavau, fonctionnera aux vacances :**

➤ de la Toussaint : du 24 au 31 Octobre 2022 puis du 02 au 04 Novembre

➤ de Noël : du 19 au 23 Décembre 2022 puis du 26 au 30 Décembre

➤ Le Lundi 2 Janvier 2023

➤ d'Hiver : du 13 Février au 17 Février 2023 puis du 20 au 24 Février

➤ de Printemps : du 17 Avril au 21 Avril 2023 puis du 24 au 28 Avril

➤ d'Été : du 10 Juillet au 28 Juillet 2023 inclus

🕒 ⇒ **DE 7 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 30**.

Un bulletin d'inscription sera diffusé avant chaque période pour les enfants inscrits.

**RESTAURATION SCOLAIRE**

du Lundi au Vendredi

Les enfants de plus de 3 ans, scolarisés dans la commune peuvent se restaurer à la cantine scolaire (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis). Les enfants sont pris en charge par des agents de la commune à leur école.

# REGLEMENT INTERIEUR

## ✓ ADMISSION DES ENFANTS :

Afin de limiter les risques de contagion, tout enfant malade ne pourra être accepté dans le cadre des services périscolaires. En cas d'état fébrile au-delà de 38°C ou de suspicion d'une maladie contagieuse, les parents seront immédiatement contactés par un agent de la commune pour venir chercher leur enfant. Rappel : la garderie gratuite est réservée aux deux parents qui travaillent.

## ✓ ARRIVÉE DES ENFANTS :

Pour éviter tout incident, le parent ou la personne autorisée par écrit doit confier en personne l'enfant au personnel de la garderie, à l'intérieur de l'établissement.

## ✓ DÉPART DES ENFANTS :

Pour des raisons de sécurité, les enfants de maternelle ne peuvent être récupérés pendant le trajet école-garderie, le parent ou la personne autorisée doit attendre que l'enfant arrive en garderie, s'il n'est pas arrivé à temps à l'école. Tous les enfants de la garderie devront être repris au plus tard à 18 h 30 (amende de 10€ en cas de dépassement) par un parent ou toute autre personne désignée ci-après. Les enfants ne doivent pas quitter la garderie seul. Si un enfant quitte la garderie seul sans l'autorisation d'un parent, celui-ci sera exclu définitivement. Tout enfant manquant fera l'objet d'un signalement en gendarmerie.

## ✓ FONCTIONNEMENT :

En cas d'effectif insuffisamment inscrit pour la cantine ou la garderie, la municipalité se réserve le droit de fermer temporairement l'accueil.

## ✓ DISCIPLINE :

À tout moment, pour des raisons de discipline, la municipalité se verra dans l'obligation de renvoyer les trouble-fêtes temporairement ou définitivement après un simple avertissement.

## ✓ ACTIVITÉS :

Les enfants inscrits sont tenus à se rendre aux activités. En cas d'absence et sans justificatif médical, l'enfant sera exclu définitivement. Toutes activités commencées ne donneront lieu à aucun remboursement.

# Nom, prénom :

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

☎ \_\_\_\_\_ (Inscrivez L.R. si Liste Rouge)

Nom Prénom du PARENT 1 : \_\_\_\_\_

Lieu de Travail et téléphone : \_\_\_\_\_

Nom Prénom du PARENT 2 : \_\_\_\_\_

Lieu de Travail et téléphone : \_\_\_\_\_

Médecin à contacter : \_\_\_\_\_

☎ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Personnes à contacter en cas d'URGENCE

Noms Prénoms	N° Téléphone
①	
②	
③	
④	

## Renseignements santé destinés aux services de secours :

Votre enfant prend-t-il un traitement journalier ? Si oui lequel ?

\_\_\_\_\_  
(Nous vous rappelons que le personnel n'est pas habilité à administrer un quelconque traitement.)

L'enfant présente-t-il une maladie particulière ? \_\_\_\_\_

Des allergies ? (précisez) \_\_\_\_\_

L'enfant suit-il un régime ? (précisez) \_\_\_\_\_

Groupe sanguin de l'enfant : \_\_\_\_\_

Autres renseignements : \_\_\_\_\_

LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS FOURNIS CI-DESSUS ET AUTORISE LE RESPONSABLE DE L'ENFANT PENDANT LA GARDERIE OU LA RESTAURATION SCOLAIRE A LE FAIRE HOSPITALISER EN CAS D'URGENCE.

Date :

Signature :